

Strasbourg, le 28 août 2024

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
65 avenue de la Forêt Noire
67 000 STRASBOURG

Objet : Consigne syndicale relative au passage des évaluations nationales

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nos organisations syndicales sont opposées aux mesures prises dans le cadre du « *choc des savoirs* ».

Dans celle-ci, nous contestons particulièrement la généralisation des évaluations nationales, ces mêmes évaluations largement critiquées par le passé car étant particulièrement chronophages pour une plus-value encore recherchée.

C'est pourquoi nous proposons à nos collègues de suivre la consigne syndicale suivante :

« Ne faites pas passer les protocoles nationaux d'évaluations.

Revenez à vos pratiques professionnelles habituelles qui ont démontré leur efficacité tant dans la fiabilité des résultats et leurs analyses que dans le temps consacré à ces dernières. »

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations distinguées.

Pour le SE-Unsa 67

Laure TREMOLIERES et Didier CHARRIE,
Co secrétaires généraux du SE-Unsa 67



Pour la FSU-SNUipp 67

Myriam BRANDT et Jonathan WELSCHINGER,
Co secrétaire général de la FSU-Snuipp 67



Pour le SNUDI-FO 67

Yannick LEFEBURE,
Secrétaire départemental du Snudi-FO 67

